

Date de convocation :

Le 16 juin 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

30_2022

Secrétaire de Séance :

M. Fanny RICHARD

OBJET :

- Tarifs 2022 de location des salles communales

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 23 juin, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Virginie SOIGNEUX, Romain POLLART, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Stéphane SANSONE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS,

Ont donné pouvoir (6) : Jean-Paul LANNOY à Anne-Françoise

MARECHAL, Michael DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD, Sabine TROUILLET donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

Par délibération en date du 6 avril 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de l'espace polyvalent/restaurant scolaire.

Il est proposé de fixer les tarifs pour les autres salles pouvant être louées :

Bâtiment	Journée	Semaine	Cautions
Grands salons	192 €		238 €
Salle du conseil	39 €	152 €	238 €

Concernant le marché couvert :

- vin d'honneur (à partir de 16 h le samedi et un maximum de 2 locations par an : 239 €.

- caution : 239 €.

Concernant la salle de sports Jean-Marie Leblanc :

- séance d'une durée maximale de 2 h 30 : 32 € ;

- caution : 239 €.

Concernant la location du restaurant scolaire, les tarifs sont annexés à la présente note de synthèse. Il est par ailleurs nécessaire de réactualiser les documents d'état des lieux et de règlement intérieur.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'acter les tarifs 2022/2023 de location des salles communes et les nouveaux documents d'état des lieux et de règlement intérieur.